

## **LE CAMIONNEUR INTÉRIEUR**

Le camionneur est chargé de prendre le conteneur de l'expéditeur et de le porter à la gare la plus proche, d'où il sera expédié au port. Le camionneur peut également livrer lui-même le conteneur au port ou jusqu'au navire.

L'expéditeur doit à tout prix s'assurer que le camionneur puisse facilement communiquer avec le transitaire et le transporteur qui prend sa relève. Le camionneur peut également venir en aide à l'expéditeur et le conseiller au cours des étapes de pré-planification. On peut alors décider de la disposition des marchandises dans la semi-remorque ou le conteneur, ainsi qu'établir les exigences d'arrimage et les autres précautions à prendre en vue du déplacement.

## **LA SOCIÉTÉ DE CHEMINS DE FER INTÉRIEURS**

Plusieurs sociétés de chemins de fer possèdent également des services de camionnage et d'expédition. Elles offrent pour avantage la capacité de faire de longs trajets, la rapidité, la fiabilité et le respect des échéanciers dans la liaison avec les navires transocéaniques.

L'expéditeur prudent se doit de communiquer avec la société de chemins de fer qu'il entend utiliser afin d'établir la disposition idéale de ses marchandises dans le conteneur, comme dans le cas du camionneur. Les sociétés ferroviaires disposent d'un personnel d'expérience et de guides d'arrimage qui seront d'un grand secours à l'expéditeur dans la préparation des marchandises à exporter.

## **LA COMPAGNIE DE NAVIGATION**

Le trajet sur l'eau est souvent considéré comme "l'étape la plus difficile du voyage".

La compagnie de navigation doit veiller à ce que le conteneur de l'expéditeur traverse l'océan sans incident. Comme nous l'avons dit précédemment, mieux vaut communiquer avec elle aussi tôt que possible.

La compagnie de navigation fournira souvent elle-même le conteneur; il est donc essentiel qu'elle dispose dès l'abord de renseignements précis et qu'elle soit au courant des exigences de l'expéditeur, afin d'être en mesure de lui procurer le conteneur qui correspond à ses besoins du point de vue de l'arrimage et du transport.

**Les dommages s'évitent grâce à la planification et à la consultation.**